

## **NOUVELLES DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

Pour la cinquième année consécutive, des élèves des écoles secondaires de 2e cycle de la province ont eu l'occasion de se familiariser avec les rouages parlementaires et de participer à la préparation d'un parlement modèle. En effet, 55 élèves se sont rendus à Fredericton du 13 au 15 mai 1994 pour participer au colloque législatif.

Le colloque législatif pour élèves est une initiative de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick visant à assurer aux élèves du secondaire de 2e cycle de la province une meilleure compréhension des modalités de gouvernement dans leur province. Les objectifs du colloque sont les suivants : favoriser une bonne compréhension du processus législatif au Nouveau-Brunswick, stimuler l'intérêt dans les parlements modèles dans les écoles secondaires de 2e cycle partout au Nouveau-Brunswick, promouvoir les bonnes relations entre les élèves francophones et anglophones et développer des citoyennes et citoyens canadiens bien informés et responsables.

Tous les élèves des écoles secondaires de 2e cycle du Nouveau-Brunswick sont admissibles au colloque. Les élèves qui participent au programme sont choisis selon des recommandations fondées sur les critères suivants : le sens des responsabilités, l'aptitude au leadership, de bons résultats scolaires, un intérêt pour les questions communautaires et l'actualité, et la volonté de partager leur expérience avec les autres.

On a demandé aux écoles secondaires intéressées à participer au colloque de recommander au plus trois élèves. Les recommandations d'élèves doivent être faites par les directeurs ou directrices, les orienteurs ou orienteuses, les enseignants ou enseignantes de l'école secondaire de 2e cycle. Le comité du colloque législatif pour élèves fait le choix définitif des participants et participantes.

Au cours des trois jours du colloque, une dizaine de conférenciers de marque se sont adressés aux élèves, notamment le chef de l'opposition officielle, le chef du Parti progressiste-conservateur, la chef du Nouveau Parti démocratique, le ministre de l'Éducation, le juge en chef de la Cour provinciale, des députés et des sous-ministres. Par la suite, les élèves ont participé à des ateliers en vue du parlement modèle. Organisés par les employés de l'Assemblée législative, ces ateliers touchaient les sujets suivants : la période des questions, les mesures législatives, les motions pouvant être débattues et les déclarations de députés.

Le point saillant de la fin de semaine était le parlement modèle qui s'est déroulé le dimanche matin sous la présidence de Mme Shirley Dysart, ancienne présidente de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Interprétant le rôle de ministres et de députés de l'opposition, les jeunes «politiciens» ont discuté de sujets qui les intéressent, comme les programmes de recyclage, les tests de rendement et les permis progressifs.

Les participants au colloque ont également été reçus à la résidence du lieutenant-gouverneur.

Lors d'une cérémonie qui a eu lieu à l'Assemblée législative le 21 juin 1994, la population du Nouveau-Brunswick a fait ses adieux à Son Honneur le lieutenant-gouverneur Gilbert Finn, le deuxième Acadien à remplir ce poste prestigieux. Son mandat, qui devait prendre fin en août 1992, avait été prolongé en raison de diverses circonstances.

Monsieur Finn succédait à l'honorable George Stanley, qui à son tour succédait à l'honorable Hédard Robichaud, le premier Acadien à être nommé lieutenant-gouverneur en 1971. Interrogé au sujet de la possibilité d'une alternance peu après sa nomination, Monsieur Finn affirmait que le précédent de l'alternance entre un Anglophone et un Acadien pour occuper la fonction de lieutenant-gouverneur était maintenant établi et il était d'avis que la tradition se poursuivrait.

Monsieur Finn est né à Inkerman Ferry, dans le comté de Gloucester au Nouveau-Brunswick. Après ses études élémentaires, il étudie au Séminaire de Chicoutimi au Québec et au Sacred Heart Seminary à Halifax. Il reçoit un baccalauréat ès arts de l'Université Laval en 1944 et termine en 1958 un cours d'assurance-vie au même endroit. Il a reçu des doctorats honorifiques de l'Université Sainte-Anne, de la St.-Thomas University et de l'Université de Moncton.

Monsieur Finn a fait partie de nombreux conseils et commissions, à savoir : président du conseil d'administration de l'hôpital Dr Georges L. Dumont Inc. (1971-1987); membre de la Commission de l'enseignement supérieur du Nouveau-Brunswick (1971-1974); directeur de la Brunswick Mining and Smelting Corp. Ltd. (1971-1987); membre du Conseil économique du Canada (1973-1976); membre de la Commission de l'enseignement supérieur des Maritimes (1974-1977) et membre du Comité des placements à la Banque nationale du Canada (1977-1979).

Monsieur Finn a déclaré que dans le cadre de ses fonctions à la compagnie l'Assomption qu'il s'est intéressé aux affaires acadiennes. Il affirmait : «C'est en travaillant avec la population, les gens, les ouvriers, en les écoutant, que j'ai appris. Je les ai vus à l'oeuvre et j'ai découvert leurs qualités, leurs ambitions. Bref, j'ai découvert leurs conditions de vie et j'ai compris ce qui leur manquait.» Il continuait : «En fait, qu'on donne à un Acadien la même chance qu'on offre à un autre et il va faire tout aussi bien, sinon mieux. Les chances, ce sont la possibilité de s'éduquer, de posséder ses leviers économiques et ses institutions.»

Durant cette même cérémonie, le juge en chef de la Cour d'appel a présidé à l'assermentation de Madame Margaret Norrie McCain, première femme qui représentera Sa Majesté au Nouveau-Brunswick.